

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 30 mai 2018

n°3

page 1/2

**EXTRAIT:**

Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 31 ) :** JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 8 ) :**

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD  
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD  
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire C. PAILLER  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

**EXCUSE ( 0 ) :**

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Action Cœur de Ville : sollicitation d'un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)**

*La ville de Châtellerault s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste de rénovation et de redynamisation de son centre ville. Différents dispositifs sont à l'œuvre pour rénover le centre ville et restaurer son attractivité (OPAH-RU, Convention avec l'Établissement Public Foncier...), opérations et restauration immobilière (ORI)*

*Par délibération du 22 juin 2017, le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation et Grand Châtellerault pour la déclinaison d'une opération urbaine « centre ville de demain ». Celle-ci a été conclue le 21 septembre 2017, marquant un engagement très fort en faveur des centres-anciens.*

*La ville souhaite poursuivre cette initiative par l'aménagement des quais, parkings et voies dans le centre ancien de Châtellerault. Le coût global de l'opération d'aménagement des quais de Vienne est de 3 799 269 € HT. La dépense éligible à la DSIL est de 3 208 208 € HT, correspondant à l'aménagement des voies et places, hors les interventions sur les perrés.*

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES		RECETTES	
Démolitions de voirie et terrassements	81 400 €	Financement Département (Contrat de territoire 2017-2021)	800 000 €
Génie civil	1 060 000 €	État : DSIL	802 052 €
Voirie et cheminements (hors terrassements)	1 428 128 €	Autofinancement ville	1 606 156 €
Mobilier urbain	260 000 €		

Acquitté en PREFECTURE le: 31/05/2018

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 30 mai 2018

n°3

page 2/2

Signalisation	8 000 €		
Réseaux	288 000 €		
Paysage et espaces verts	82 680 €		
TOTAL	3 208 208 €		3 208 208 €

**VU** l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 22 du 22 juin 2017 engageant conjointement la caisse des dépôts et consignations et Grand Châtellerault, pour la déclinaison d'une opération urbaine « Centre ville de demain »,

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 22 juin 2017 relative à l'aménagement des quais de Vienne en cœur de ville,

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le centre-ville des retraitements envisagés dans l'opération « Quais de Vienne en cœur de ville », (aménagement des quais, parkings et voies dans le centre ancien de Châtellerault), pour rehausser durablement son attractivité et son dynamisme.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local de l'État à hauteur de 25% du montant des travaux éligibles soit, 802 052 €,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile à ce dossier.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

21 JUN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

